

Privilège

nier une fausse déclaration sans outrepasser certaines limites qui nous sont imposées.

J'ajouterais qu'il n'est pas impossible que ces renseignements, qui auraient transpiré des délibérations du comité, semble-t-il, ne soient pas exacts étant donné que ce comité n'a pas encore terminé ses délibérations qui se poursuivront cet après-midi, demain et peut-être plus longtemps encore.

Je crois que nous devrions examiner la décision que la présidence a rendue le 5 mai 1987 sur la question que lui avait soumise le 28 avril le député de Selkirk—Interlake à propos d'une affaire mettant en cause le député de Kenora—Rainy River. Monsieur le Président, je crois que vous aviez rendu une décision judicieuse à l'époque. Je ne répéterai donc pas vos propos.

Il n'empêche, cependant, que ces situations posent un grave dilemme aux députés comme moi qui font l'objet de maintes demandes de renseignements et de coups de téléphone de la part des journalistes et du grand public parce qu'ils ont participé aux discussions d'un comité. Tout cela pour dire que je ne suis pas en mesure maintenant de répondre par l'affirmative ou la négative ni d'expliquer, de réfuter ou de nier certaines accusations.

Je trouve donc qu'il y a eu atteinte grave à nos privilèges. Je vous le signale, monsieur le Président, et je vous demande d'examiner cette affaire et si vous trouvez qu'il y a, de prime abord, atteinte aux privilèges des députés, je présenterai une motion en conséquence.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je ne veux pas prendre part au débat, mais je sympathise avec le député qui se voit dans une position très embarrassante. En expliquant le supposé motif de son grief, il a fait allusion aux deux partis d'opposition sans préciser, comme il l'aurait dû, que les déclarations concernant d'hypothétiques recommandations du comité des finances auraient été faites par des députés de son propre parti.

Je veux simplement porter à votre attention, monsieur le Président, que l'examen, par le comité des finances, des témoignages qu'il a entendus a suscité de nombreuses discussions. Je voudrais souligner que le président du comité des finances qui examine la proposition de taxe sur les produits et services, s'est livré à des conjectures sur bien des questions, y compris celles qu'a soulevées le député. Je suis d'accord sur un point cependant. On ne

peut se reporter à aucun rapport puisque aucun rapport n'a été produit au Mont-Sainte-Marie et que le comité n'a fait aucune recommandation.

Si je reconnais que la position peut-être embarrassante du député est la conséquence directe d'articles parus dans les journaux, il me semble que puisque aucune version préliminaire de rapport n'a été ébauchée et qu'aucune recommandation n'a été formulée, toute supposition à cet égard ne peut être fondée que sur les opinions personnelles émises par les membres du comité de tous les partis. Jusqu'à ce que le rapport final paraisse, il ne peut pas y avoir d'atteinte aux privilèges parce qu'il n'y a aucun élément substantiel à révéler.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux soulever le même point. À ma connaissance, aucun rapport n'a pu être rédigé puisque les délibérations ne sont pas encore terminées. En fait, nous allons nous réunir plus tard aujourd'hui pour discuter du dit rapport. À ma connaissance, il n'y a eu aucune fuite de renseignements ni de documents. Par conséquent, il ne saurait y avoir de question de privilège.

Le député d'en face fait allusion à un article du *Financial Post* selon lequel j'aurais dit: «Ils (soit la majorité conservatrice) recommandent de percevoir une taxe de 7 p. 100 sur une assiette plus large.» Cela fait deux mois que je le dis ouvertement. Je sais que mon collègue libéral dit la même chose publiquement depuis deux mois. Cela n'a rien à voir avec ce que peut contenir un rapport de comité.

Je tiens à dire aussi que je me sens en outre dans une position délicate. J'ai dit au début ne pas comprendre pourquoi certains députés faisaient allusion à ce que pouvait contenir le rapport du comité, car cela nous place tous, comme le député d'Edmonton, dans une position très délicate quant à ce que nous pouvons dire ou non à ce sujet. Le président du comité a lui-même parlé publiquement de la possibilité d'imposer une taxe sur les transactions immobilières. Comme le sait le député d'Edmonton, c'est ce que le président lui-même a dit avant que nous allions au Mont-Sainte-Marie.

Puis, vers le 11 ou 12 novembre, trois membres conservateurs du comité qui souhaitaient garder l'anonymat auraient fourni beaucoup de détails du prétendu rapport à certains journalistes. C'est ce que j'ai lu lorsque j'étais en Saskatchewan cette fin de semaine-là. On m'a deman-